

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2021

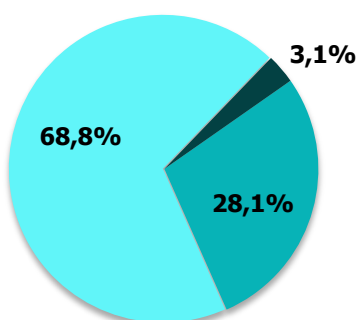
TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

2^E TRIMESTRE 2021 DES TAUX RELATIVEMENT STABLES SUR UN AN

- Au 2^e trimestre 2021, les taux des **crédits à l'habitat** se stabilisent sur un an, après une baisse tendancielle de plusieurs années, s'établissant à 1,38 %. En moyenne, le montant des crédits à l'habitat contractés s'élève à 145 000 € pour une durée de 20 ans. Les crédits à l'habitat représentent 68,8 % des nouveaux crédits accordés aux particuliers.
- Les **prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation** représentent 28,1 % des nouveaux crédits accordés. Leur taux moyen évolue peu sur un an à 4,03 %.
- En Guyane, les taux pratiqués sur les crédits à la consommation sont proches de ceux relevés en France, alors que les taux des découverts sont deux fois plus élevés.

Caractéristiques des nouveaux crédits en valeur

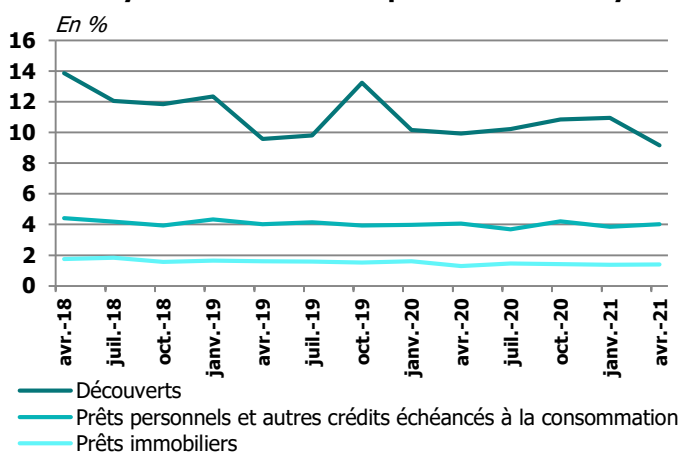
Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



- Prêts personnels et crédits échancés à la consommation
- Prêts immobiliers
- Autres crédits

Sources : IEDOM, Banque de France

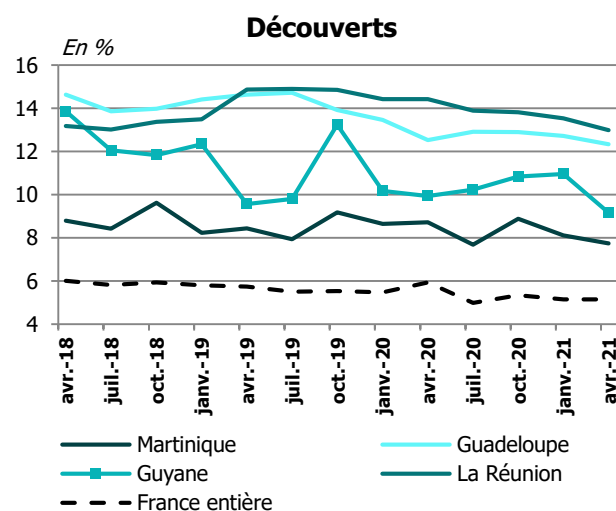
Taux moyens des crédits aux particuliers en Guyane



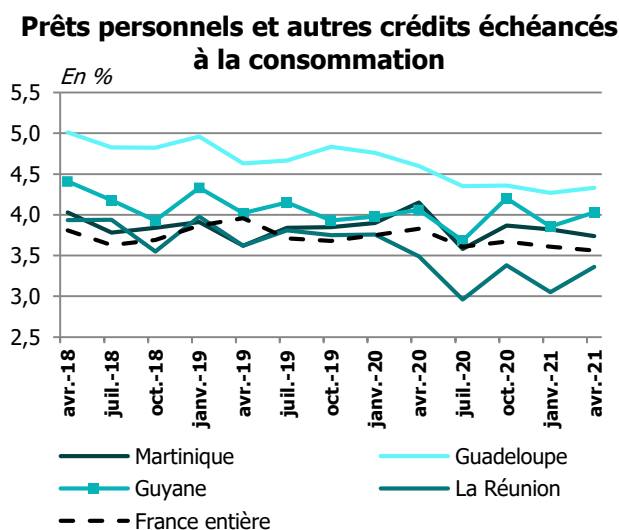
Sources : IEDOM, Banque de France

Taux moyen débiteurs en %		avr.-20	juil.-20	oct.-20	janv.-21	avr.-21	Variations (points de base) sur un an sur un trim.	
Guyane	Découverts	9,93	10,23	10,84	10,96	9,17	-76	-179
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	4,06	3,68	4,20	3,86	4,03	-3	18
	Prêts immobiliers	1,45	1,41	1,37	1,40	1,38	-7	-2
France entière	Découverts	5,94	4,98	5,34	5,15	5,15	-79	0
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,83	3,61	3,67	3,61	3,56	-27	-5

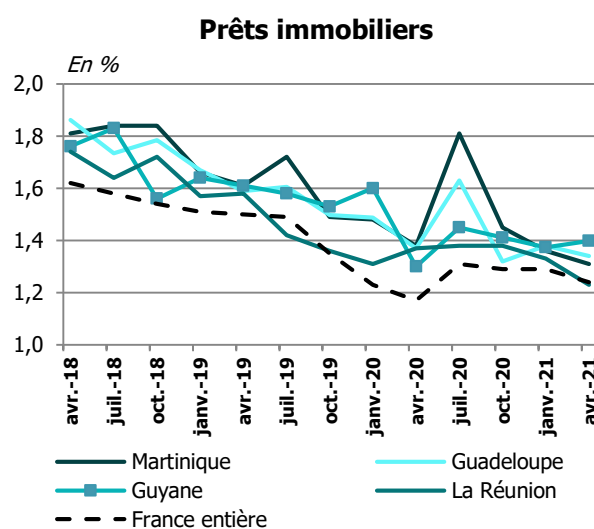
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : D. LAURET – S. AUBERT
Éditeur et imprimeur : IEDOM